

# CAPL A du 30 juin 2014

## Recours Entretiens Professionnels

### Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Aujourd'hui les personnels sont essentiellement confrontés à deux problèmes majeurs : blocage de la valeur du point d'indice et dégradation des conditions de travail.

L'absence de considération des pouvoirs publics se traduit notamment par le blocage ... pour sept années ? de la valeur du point d'indice générant une forte baisse de leur pouvoir d'achat.

**Nous rappelons que la CGT Finances Publiques revendique toujours la création d'un 13<sup>ème</sup> échelon pour les inspecteurs.**

Concernant la dégradation des conditions de travail, nous soulignons les difficultés rencontrées par nos collègues de la Direction. Cette situation est matérialisée par les trois recours qui ont été déposés cette année.



**En outre, nous savons parfaitement que de nombreux collègues ont à faire face à des échéances répétées qui génèrent parfois un stress au quotidien. Ces collègues n'ont pas forcément déposé un recours concernant leur évaluation ; pour autant ils rencontrent des difficultés que vous auriez tort de négliger.**

La nouvelle procédure d'évaluation s'applique pour la deuxième année. Nous constatons que le nombre de recours reste stable : 6 en 2014, 5 en 2013.

4 recours ont été déposés par des inspecteurs à l'échelon variable.

2 recours ont été engagés par des collègues à l'échelon terminal.

Nous espérons que les réserves que vous avez constituées permettront à la CAPL de jouer pleinement son rôle.

### Compte-rendu de la CAPL

Lecture des déclarations liminaires des Organisations Syndicales (SOLIDAIRES, CGT-FINANCES PUBLIQUES et FO)

La Présidente a indiqué que l'autorité hiérarchique n'a pas pour but de diminuer le dialogue développé en CAPL. Aucune réduction n'a été attribuée lors des recours hiérarchiques.

L'administration a précisé les données suivantes : 284 inspecteurs sont évalués, 193 à l'échelon variable et 91 à l'échelon terminal. 7 recours devant l'autorité hiérarchique ont été déposés. 2 admissions partielles ont été prononcées.

La CAPL a examiné 6 recours.

Les réserves constituées sont deux fois un mois pour les échelons variables et 1 mois pour les échelons terminaux.

Nous dénonçons le fait qu'aucune réserve de 2 mois n'ait été constituée pour la deuxième année consécutive.

*Toulouse, le 8 juillet 2014*

# Ordre du jour

## Approbation du PV de la CAPL du 10/01/2014 (affectation au 1er mars 2014)

vote : 8 voix pour (organisations syndicales et administration)

### Etude des différents dossiers

6 appels ont donc été soumis à la CAPL n° 1. Notre syndicat avait été mandaté par deux collègues.

- **Echelon terminal : 2 appels**
  - une valorisation de 2 mois a été accordée pour le 1er dossier.
  - concernant le 2ème dossier, nous avons obtenu :
    - une valorisation d'un mois
    - une modification du tableau synoptique : passage d'un bon à très bon
    - une modification de l'appréciation générale
- **Echelon variable : 4 appels**
  - sur les 4 dossiers, un seul n'a rien obtenu
  - 2 dossiers se sont traduits par une modification de l'appréciation générale.
  - Pour le 4<sup>ème</sup> dossier, nous avons obtenu une réduction d'un mois.



Malgré, l'absence d'une réserve de deux mois, nous considérons que cette CAPL s'est déroulée, cette année, dans un climat serein.

La CAPL a globalement joué son rôle, dans le cadre d'un véritable dialogue social.

Les agents qui souhaitent avoir des explications supplémentaires peuvent joindre :

Nathalie GARCIA : 05.62.23.12.21

Caroline VEGA : 05.34.31.95.14

Jean-Jacques BERGOUGNOUX : 05.34.44.82.32



## Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales  
Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

### SECTION :

Actif  Stagiaire  Retraité

#### Je souhaite m'abonner à :

la Nouvelle Vie Ouvrière

Facultatif > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI  NON

L'adhésion à l'UGICT n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Optron » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVÉ À LA SECTION

Saisie CoGITiel par la section

le: .. / .. / .....

Date de réception au bureau national,

le: .. / .. / .....

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .. / .. / .....

Catégorie : ..... Grade : ..... Echelon : .....

Filière fiscale  Filière publique

Adresse administrative : .....

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative  Adresse personnelle (préciser) :

Tél. : .....

Mel : .....

Date : .. / .. / ..... Signature :